



**MOUVEMENT TCHUNDJANG-POUÉMI POUR L'ÉDUCATION
POPULAIRE EN MATIÈRE MONÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE**

Monnaie – Panafricanisme – Liberté

BP. 12858 Yaoundé (Cameroun)

Tél./Fax : (237) 99867975/77735072

Attestation de dépôt n° 00520/AD/JO6/BAPP/Mfoundi du 12 novembre 1998

**MANIFESTE ET STATUTS DU
MOUVEMENT TCHUNDJANG-POUÉMI
POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE EN MATIÈRE
MONÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE
(MTP)**

SOMMAIRE**A – MANIFESTE**

- I – Le génie de Tchundjang Pouémi.....
- II – Le bien-fondé du Mouvement Tchundjang-Pouémi pour l'éducation populaire en matière monétaire et économique.....
- III – Appel.....

B – STATUTS

- Préambule.....
- Titre 1 Dénomination, Siège et Buts.....
- Titre 2 Conditions d'admission et de retrait.....
- Titre 3 Organisation.....
- Titre 4 Ressources et dépenses.....
- Titre 5 Dispositions transitoires et diverses.....

A – LE MANIFESTE DU « TCHUNDJANGUISME »

Ou

***Comment vaincre le chômage
Et la pauvreté par la monnaie***

« Lénine avait certainement raison :
« Il n'y a pas de moyens plus subtils, plus
sûrs de miner les bases existantes de la
société que de vicier sa monnaie. Le procédé
engage toutes les forces cachées des lois
économiques dans le sens de la destruction, et
il le fait d'une manière qu'aucun homme
sur un million ne peut déceler. » »

Joseph Tchundjang Pouémi
Monnaie, Servitude et Liberté

I – Le génie de Joseph Tchundjang Pouémi

À l’instar du keynésianisme, du nom du célèbre économiste britannique John Maynard Keynes, le « tchundjanguisme » est l’ensemble des théories développées par l’économiste panafricaniste, feu le Pr. Joseph Tchundjang Pouémi et consignées dans son maître ouvrage¹, qui est le *vade-mecum* des « tchundjanguistes ».

C’est du reste parce qu’il était un adepte déclaré de Keynes, au moment même où les thèses de ce dernier commençaient à être concurrencées, après un succès incontestable de près d’un demi-siècle, par celles dites monétaristes du prix Nobel Milton Friedman, que le Pr. Tchundjang Pouémi s’est rendu lui-même célèbre.

John Maynard Keynes avait diagnostiqué la crise de 1929 et avait prescrit un traitement qui s’est avéré efficace. Il « s’était rendu compte que ce remède avait d’autant plus de chances de succès qu’il était administré par l’État. L’État devait se servir de la monnaie pour sortir l’économie de la dépression, du sous-emploi massif...

« Le remède de Keynes consistait à effectuer des dépenses publiques pour déclencher un mécanisme qu’il a appelé *multiplicateur de la dépense d’investissement*, et c’est le taux d’intérêt qui devait donner des indications sur la mesure de cette dépense². » C’est l’État providence.

Partisan de Keynes, Tchundjang Pouémi prescrit l’utilisation de la monnaie pour sortir les économies africaines du sous-emploi et donc plus généralement du sous-développement à terme. Il écrit :

« À tout moment, l’économie d’un pays quel qu’il soit, peut être caractérisée par deux zones séparées par une frontière que le plus grand économiste de ce siècle, John Maynard Keynes, appelait niveau de plein emploi, et que, pour éviter d’inutiles discussions sur le bien-fondé de cette définition, nous appellerons *limites des possibilités maxima de production*. En deçà de cette limite, le pays n’utilise pas pleinement ses capacités, soit que les entreprises ne tournent pas à cent pour cent, soit qu’il y ait beaucoup de chômeurs prêts à travailler, pourvu qu’ils soient rémunérés

« Si, partant d’un point quelconque de cette zone, le pays veut élever le niveau de vie des populations, une politique d’aisance monétaire est nécessaire, même si elle n’est pas suffisante. En particulier, la Banque centrale, par une politique de crédit facile, doit faciliter la création monétaire. Toute mesure, tout comportement qui tiendrait à soustraire la monnaie de la circulation (...) tirerait l’économie vers le bas.

« À partir de cette frontière, les ressources de la monnaie sont épuisées et toute expansion monétaire conduit à l’inflation. Citant Keynes, Tchundjang Pouémi poursuit : « Le plein emploi est atteint lorsque l’emploi global cesse de réagir élastiquement aux accroissements de la demande effective de produits *qui en résultent* ». Autrement dit, lorsque l’économie, arrivée à la limite de ses possibilités maxima, ne peut plus répondre aux sollicitations de la demande monétaire.

« Mais cette frontière elle-même recule à mesure que l’épargne permet l’accumulation du capital, que la population augmente et que des techniques se perfectionnent. Comme c’est la monnaie qui permet la formation des revenus dont provient l’épargne, on peut dire que la monnaie contribue indirectement au recul de la limite des possibilités maxima.

« Tout jugement qui distingue entre pays sous-développés et pays développés est donc, vu les conditions générales de validité de la définition de la limite des possibilités maxima, basé sur des considérations éthiques, et, comme tel, ne relève pas de la réflexion. » (Pages 72 et 73).

Ainsi donc, quand la monnaie est libre, elle sert à mobiliser les forces productives ; l’épargne permet d’équiper le pays afin d’accroître les capacités productives, et le processus poursuivi inlassablement s’appelle développement. C’est aussi simple que cela, à telle enseigne qu’on se demande pourquoi nous demeurons pauvres, alors qu’il suffit de le vouloir pour sortir progressivement de la pauvreté. Le sous-emploi massif que nous connaissons de façon chronique ne se justifie pas, puisque grâce à la monnaie, il est possible de mettre davantage de gens au travail.

La différence entre Keynes et Tchundjang Pouémi est que le premier fut écouté – on souvient des succès remportés par le président Franklin Delano Roosevelt (*New Deal*) de 1933 à 1945 suite à la

¹. Joseph Tchundjang Pouémi, *Monnaie, Servitude et Liberté – La répression monétaire de l’Afrique*, Éditions Jeune Afrique, Paris, 1980.

². Joseph Tchundjang Pouémi, *Monnaie...* op. cit., P. 197.

mise en œuvre des prescriptions de Keynes –, tandis que le second, non seulement n'a pas été suivi par les autorités politiques, même pas de son pays d'origine, mais, a été persécuté à mort !

En fait, il y a des gens, parmi lesquels des Africains, qui ont intérêt à ce que l'Afrique demeure peuplée de masses d'ilotes tenus en laisse. La pauvreté de l'Afrique a été scientifiquement organisée.

Voilà le dilemme du « tchundjanguisme » : il se heurte à des obstacles.

À quoi se heurte la thérapeutique de Tchundjang Pouémi ? Il constate : « Tel est donc le sort de la monnaie en Afrique. Réprimée à l'intérieur par une inexplicable coupure entre la réflexion et l'action, réprimée de l'extérieur par des manipulations qui chaque jour révèlent un peu plus leur caractère impur, elle ne peut assumer sa fonction sociale. » (Page 28).

En quoi consiste cette double répression ? La répression intérieure, que notre génie monétaire nomme « autorépression », est constatée ainsi qu'il suit :

« De l'hypothèse, fautive parce que dérivant du concept indéfinissable du sous-développement, que les petits pays ne peuvent garantir leur monnaie faute d'une économie suffisamment solide pour la soutenir, les pays africains ont, de diverses manières et à des degrés différents, démissionnés devant leurs responsabilités en matière monétaire, c'est-à-dire en définitive économique. » (Page 55).

Il y a donc :

— Premièrement, les pays africains qui ont purement et simplement bradé leur souveraineté monétaire à une puissance étrangère ; ils constituent la zone franc, du nom de la désormais ancienne monnaie de la France. Ces pays se sont privés de toute faculté de conduire la moindre politique monétaire, et donc d'utiliser la monnaie pour élever le niveau de vie des populations. Le franc CFA (CFA = Colonies Françaises d'Afrique) est demeuré une monnaie coloniale – plus exactement néocoloniale dont l'émission est gérée et contrôlée par le Trésor français – grâce à laquelle la France exploite les pays africains concernés, exactement comme sous la colonisation ! Leurs économies sont extraverties en tant qu'appendices de celle de la France.

— Deuxièmement, les pays qui ont créé leur propre monnaie, mais qui la gèrent mal, qui l'utilisent à d'autres fins que pour assurer le plein emploi et promouvoir le développement, eu égard aux comportements antiéconomiques des gouvernants.

Voici comment Tchundjang Pouémi résume les deux degrés d'autorépression : « l'indépendance, la libération économique, la promotion de la production adaptée aux besoins d'hommes libres passent par l'ouverture du système bancaire à ces hommes et son asservissement à une banque centrale, elle-même fortement intégrée à l'appareil gouvernemental. On ne l'a pas fait. Les gouvernements se sont plutôt soit mêlés directement de la production, soit enfermés dans la bureaucratie des réglementations administratives, aveuglés par des préoccupations budgétaires. La zone franc en offre la plus triste illustration. C'était une double erreur : l'État laissait la place royale qui lui revient, celle de commandement du système à partir du centre, pour descendre dans l'arène, la périphérie, gênant par-là la créativité des citoyens et faussant les règles du jeu. Et quand, comme c'est le cas hors de la zone franc, il s'est saisi du pouvoir monétaire, il s'en est servi non pour l'organiser et en faire un instrument régulateur, mais comme moyen facile de nourrir une administration répressive. L'atterrissage en catastrophe qu'on observe presque partout est le fruit de cette perte de contrôle ou de ce mauvais pilotage. » (Page 263).

Quant à la répression exercée de l'extérieur des États africains, trois périodes sont à distinguer, à savoir la période coloniale, celle qui va des indépendances à l'instauration du régime des changes flottants en 1976 et enfin celle qui court depuis 1976.

Sous la colonisation, le « pacte colonial » veut que la monnaie, quand elle n'est pas purement et simplement celle du colonisateur, soit rattachée à celle-ci par une parité fixe ; à cela il faut ajouter la libre circulation des capitaux entre la périphérie (les colonies) et le centre (la métropole) où sont conservées les réserves de change de la périphérie. Il n'y a aucune initiative économique dans les colonies. Du reste, la monnaie sert uniquement à exploiter celles des ressources jugées utiles à la puissance colonisatrice et à écouler le surplus de sa production dans les colonies. Ainsi la monnaie a pour rôle de drainer les ressources africaines et de reprendre le chemin du centre : il ne faut pas qu'il y ait accumulation en colonie.

Et l'indépendance ? Les pays de la zone franc ne sont pas encore indépendants, puisque rien n'a changé par rapport à l'époque coloniale. Le Trésor français, nous l'avons vu, continue d'avoir la mainmise sur l'émission du franc CFA. La subordination de la BEAC et de la BCEAO au Trésor français est répressive en ce que la masse monétaire dans les pays concernés est fixée par la France, sans qu'il soit tenu compte des besoins des populations africaines, mais plutôt du niveau des réserves déposées au « compte d'opérations », ces réserves garantissant la monnaie émise en zone franc

africaine. Pour être encore plus précis, disons que garantir l'émission monétaire par les réserves n'est plus de mise depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Nous imposer un tel archaïsme est donc répressif. On nous impose une pratique désuète – car proche de l'étalon-or si contraignant –, justement abandonnée à cause de son austérité ne permettant pas d'utiliser pleinement les capacités de l'économie, et par conséquent l'amélioration du bien-être général des citoyens.

Subordonner la création monétaire à l'existence préalable de réserves extérieures est éminemment répressif, et il n'y a que dans la zone franc africaine qu'une telle exigence soit acceptée : nous sommes des demeurés monétaires !

C'est doublement répressif parce que les réserves extérieures en question, naguère en francs, désormais en euros, sont détenues en monnaie, un bien susceptible de dépréciation, alors que l'or au moins ne perdait pas sa valeur. Quel marché de dupes ! C'est encore et toujours le pacte colonial. Surtout quand on sait que lesdites réserves figurant au « compte d'opérations » auprès du Trésor français ne sont pas un don de la France, mais bel et bien le produit de nos exportations. « *La garantie de la valeur du franc CFA est donc une absurdité logique* » (page 56).

Il n'y a en réalité rien à garantir ; encore une fois, la circulation monétaire intérieure n'a pas besoin d'être garantie³.

À cette répression exercée par la France, s'ajoute celle due au Fonds monétaire international (FMI) sur les pays du tiers-monde en général et sur les pays africains tout particulièrement, et prend la forme que nous allons préciser ci-dessous.

Mis en place à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en application des accords de Bretton Woods, le système monétaire international a pour pierre angulaire le FMI. Alors que les pays occidentaux, pourtant développés, ont eu de 1945 à 1959 pour établir la convertibilité de leurs monnaies, les pays africains, entrés au FMI au lendemain des indépendances, ont été invités à respecter immédiatement sans préparation la convertibilité des changes ! Première mesure répressive.

Le 15 août 1971, le président américain, Richard Nixon, déclare unilatéralement que son pays ne remplirait plus ses engagements internationaux de racheter les dollars détenus par les autres contre de l'or comme stipulé dans les accords de Bretton Woods. C'est que les autres pays développés, reconstruits après la guerre grâce à l'aide américaine, contestent la suprématie du dollar⁴ comme il fallait s'y attendre. La fuite devant le dollar, provoquée par cette situation, se traduit par des dévalorisations successives du dollar ; puis le dollar se met à flotter (sa valeur par rapport à l'or oscille autour de la valeur officielle). C'est la fin de l'ordre de Bretton Woods jusque-là caractérisé par les parités fixes entre les monnaies.

C'est aussi le début du désordre sur les marchés des changes. Les changes flottants sont officialisés en janvier 1976 en même temps que l'or est démonétisé (il servira plus à définir les monnaies). Mais, étant donné que toutes les monnaies ne sont pas convertibles, les non-convertibles doivent être rattachées à une monnaie convertible par une parité fixe ; c'est le cas des monnaies africaines, y compris le franc CFA. Le système monétaire international est donc asymétrique, truqué, au profit des grandes puissances, car la science économique établit que les plus forts profitent davantage des changes flottants que les faibles. L'Europe a été obligé de s'unir, de se doter d'une monnaie unique, faute de quoi la Communauté économique européenne ne serait plus qu'un lointain souvenir et ses pays entrés en déclin face aux Etats-Unis d'Amérique et au Japon, en attendant de passer derrière la Chine et l'Inde. Voilà pourquoi l'Afrique doit s'unir pour former une zone monétaire optimale afin de

³. Nous sommes d'autant plus dupés qu'un billet en CFA n'est pas automatiquement converti en francs ou en euros, mais donne lieu à des transactions comme n'importe quel opération de change.

⁴. Selon les termes des accords de Bretton Woods, seul le dollar était convertible en or, au taux de 35 dollars l'once. C'est que les Etats-Unis d'Amérique sont sortis de la guerre avec un énorme stock d'or, alors que les autres pays étaient presque ruinés. Il était donc convenu que les autres monnaies seraient convertibles en dollar et ce dernier en or (c'est en fait l'étalon-dollar-or).

Le dollar vaut l'or, d'où le nom « étalon de change or », traduction impropre de l'expression anglaise *gold exchange standard*. D'où encore la suprématie du dollar qui s'imposa comme seule monnaie internationale, ce qui a donné aux Etats-Unis d'Amérique le privilège de gouverner l'économie du monde non communiste : le leadership monétaire confère la domination économique, et finalement militaire, diplomatique et politique ; car les Américains avaient l'avantage de pouvoir se procurer tout ce qu'ils désiraient grâce à la planche à billets. C'est de la même manière que la France domine les pays africains de la zone franc.

résister aux changes flottants que Tchundjang Pouémi compare à la jungle (page 186). C'est la deuxième mesure répressive.

Voici la troisième mesure répressive.

Le FMI, que Tchundjang Pouémi traduit par « Fonds de misère instantanée », impose, au nom d'une théorie dite monétariste de la balance des paiements – dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est inconsistante –, des programmes d'austérité injustifiés aux pays du tiers-monde, africains en tête. Nous avons vu que la politique d'aisance monétaire est efficace jusqu'au long de la limite des possibilités maxima. Or, la théorie monétariste de la balance des paiements du FMI fait réduire le stock de monnaie en période de sous-emploi massif – d'où son inconsistante –, et cela à travers diverses techniques dites d'ajustement structurel⁵ : réduction des dépenses publiques, dévaluations, interdiction de subventionner les produits de première nécessité, libéralisation et mise en place de mesures pour rendre le climat d'investissement meilleur pour les sociétés étrangères, privatisations qui prennent les allures de bradage du patrimoine national aux étrangers faute de marchés de capitaux dans ces pays, etc. Conséquences : les pouvoirs publics, généralement adeptes de systèmes sécuritaires, préfèrent réduire les dépenses sociales (éducation, formation, santé, protection sociale, etc.) au profit des dépenses militaires, policières et de prestige. Ce sont les couches sociales les plus fragiles qui payent le prix des ajustements : la qualité de la formation baisse, les soins de santé sont négligés, et le développement humain, base du progrès social, en prend un coup ; la clochardisation s'installe, la société se meurt, et « l'odontol »... C'est la descente aux enfers !

Par ailleurs, l'ouverture des marchés de pays arriérés et l'ultra-libéralisme sont destinés à empêcher le développement industriel des petits pays, car leur production locale aura toujours un rapport qualité prix moins bon que celui des produits importés des pays industrialisés.

Enfin, et c'est très important, le FMI a reconnu récemment qu'il s'est trompé en Asie du Sud-Est où ces politiques ont provoqué une vague de crises très graves pour les populations⁶.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui ! Au lieu de nous libérer, la monnaie nous asservit. Nous ne pouvons rester les bras croisés : Nous devons agir. L'action est d'autant plus urgente que la donne monétaire s'est modifiée depuis les écrits de Tchundjang Pouémi. L'Europe s'est dotée d'une monnaie unique, l'euro, ce qui va imposer aux populations de la zone CFA de nouvelles souffrances. Avec l'avènement de l'euro, le franc CFA, on devrait dire l'euro CFA, est en crise, ce qui annonce la mort de la zone franc⁷.

Trois passages tirés du livre du Pr. Tchundjang Pouémi résument parfaitement ce qu'il préconise pour mettre fin à l'autorépression et résister à la répression.

« Une monnaie indépendante n'est pas seulement possible, elle est indispensable à une politique économique qui se voudrait nationale. Encore faut-il en faire un bon usage, bien la gérer et d'abord bien comprendre d'où elle vient et à quoi elle sert, faute de quoi elle a des chances d'être autoréprimée. »⁸

« Car, des difficultés en matière (...) monétaire, il y en a, il y en aura toujours tant qu'en Afrique ne circulera pas une seule monnaie émise par une seule autorité politique authentiquement africaine. »⁹

« L'Afrique se fera par la monnaie ou ne se fera pas »¹⁰. C'est la monnaie qui structurera le pôle africain du monde multipolaire dont notre continent est actuellement absent. Pour résister à l'hégémonie des grandes zones monétaires (dollar, euro et yen), l'Afrique doit se constituer en zone

⁵. Ce n'est pas le principe qui est répressif, mais la manière dont l'ajustement est conduit : au lieu de réduire, parfois de supprimer, des structures à utilité douteuse, on réduit les dépenses sociales et diminue des salaires déjà insuffisants pour joindre les deux bouts.

⁶. Au moment où ce document est saisi pour les besoins du présent livre (avril 2010), il y a à peine un mois, M. Dominique Strausskahn, Directeur général du FMI, a reconnu que son institution a causé des torts encore plus graves en Afrique...

⁷. Hubert Kamgang, *Le Cameroun au XXI^e siècle...*, op. cit., page 131.

⁸. Joseph Tchundjang Pouémi, *Monnaie...* op. cit., page 26.

⁹. Joseph Tchundjang Pouémi, *Monnaie...* op. cit., page 229.

¹⁰. Joseph Tchundjang Pouémi, *Monnaie...* op. cit., page 229.

monétaire optimale, avec une monnaie unique. C'est la seule planche de salut, faute de quoi elle se marginalisera davantage, exposant les Africains à un nouvel esclavage encore plus avilissant.

Autrement dit, il faut dissoudre la zone franc, donc couper le cordon ombilical, pour que chaque pays crée sa monnaie, ensuite évoluer vers une monnaie unique africaine. Kwame Nkrumah ne dit pas autre chose qui préconise la création des Etats-Unis d'Afrique, avec une monnaie unique¹¹.

Il doit être entendu que le franc CFA est une fausse monnaie unique africaine, dans la mesure où la CEMAC et l'UEMOA sont des organisations néocoloniales qu'il faut dissoudre. Une monnaie unique africaine doit être indépendante, créée par les Africains, pour les Africains, émise par une autorité authentiquement africaine, tirant sa légitimité des peuples et non des seuls chefs d'État.

« Tchundjanguisme » rime avec panafricanisme monétaire et économique, et donc politique. Comme Kwame Nkrumah dans *Le Consciencisme*¹², Tchundjang Pouémi invite au rêve : « *Le rêve se confond avec l'ambition, le projet ; il fait construire, alors que les rêveries font jouir en imagination des fruits d'un travail qu'on n'a pas accompli.* Le lignes qu'on vient de lire voulaient inviter au rêve : celui de placer, à l'aide de la monnaie, les économies africaines sur les chemins du plein emploi, de la frontières des possibilités maxima de production, sachant bien que cette même frontière recule à mesure que l'épargne suscitée par la monnaie élargit le champ d'efficacité de la politique monétaire.

« Parce qu'il m'a semblé qu'il y avait là un moyen irremplaçable de faire en sorte que l'Afrique espère participer, elle aussi, à l'édification du monde de demain. » (Page 247).

Par-delà le rêve de placer les économies africaines sur les chemins du plein emploi, le « tchundjanguisme » est synonyme de revendication du droit des Africains à disposer d'eux-mêmes ; disposer du droit de conduire souverainement sa politique économique et donc monétaire est droit fondamental de l'homme : quiconque en prive les Africains viole les Droits de l'Homme dont La Déclaration Universelle a eu 50 ans le 10 décembre 1998. Mieux, au lendemain de la célébration, en 1998, du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage physique dans les colonies françaises, nous revendiquons l'abolition de l'esclavage monétaire dans l'ex-empire français.

Cette Afrique doit être indépendante, souveraine, ni pro-française, ni pro-américaine, ni pro-rien d'autre. L'Afrique aux Africains ! L'Afrique n'a pas à être l'arrière-cour d'un autre continent. Avec ses 30 millions de km² et des potentialités humaines et matérielles immenses, l'Afrique a vocation à devenir un pôle autonome, capable de rivaliser avec les autres.

Tchundjang Pouémi fut un grand visionnaire, un génie qui a révolutionné la conception de la monnaie précédemment inculquée aux Africains de la zone franc. L'apport de Tchundjang Pouémi dans la compréhension du phénomène « monnaie » en Afrique est sans précédent.

Tchundjang Pouémi propose donc une série d'actions pour sortir de la répression. Il avait prévu qu'on ne le suivrait pas, voire qu'on le persécuterait à mort. Il écrit en effet :

« Ce livre répond à un vœu qui m'a été exprimé le 28 septembre 1978.

« Cela se passe à Washington. La réunion annuelle conjointe des instances suprêmes de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) vient de se terminer...

« C'est dans cet environnement d'inquiétude et de doute qu'un ministre africain des finances m'invite à déjeuner, car, dit-il, il a beaucoup entendu parler de ma "passion" pour les questions monétaires.

« — Alors, mon frère, il paraît que, pour toi, tous nos malheurs en Afrique proviennent de la monnaie.

« — Pas exactement, Monsieur le Ministre, je pense seulement qu'une meilleure organisation monétaire nous aurait épargné beaucoup d'ennuis...

« — Pourquoi tu n'écris pas un livre sur tous ces paradoxes ? Tu sembles tellement sérieux quand tu parles.

« — C'est délicat, et je me demande s'il ne vaut pas mieux continuer à le répéter dans les amphithéâtres et être traité de rêveur que de déclencher des susceptibilités : chez nous, les différences d'opinion, même sur les questions d'intérêt général, tournent rapidement en querelles personnelles. *Et puis il y a les appétits de ceux que la situation actuelle arrange et dont on connaît les méthodes.*

« — Mon cher, réfléchis à ce mot de Cabral : "*Les intellectuels africains doivent se sacrifier.*"¹³ En écrivant le livre, il se sacrifiait, en nationaliste.

¹¹. Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, Payot, Paris, 1964.

¹². Kwame Nkrumah, *Le consciencisme*, Payot, Paris, 1964.

¹³. Joseph Tchundjang Pouémi, *Monnaie*,... op. cit., pages 13 à 16.

Mais il était intimement convaincu qu'après sa mort, il serait enfin compris. Il n'avait pas tort, car nous voici constitués en Mouvement Tchundjang Pouémi. Les remèdes prescrits par Tchundjang Pouémi demeurent valables. Mais pour les administrer, il faut des femmes et des hommes de qualité, ayant surmonté ce complexe d'infériorité qui habite encore tant d'Africains et qui fait d'eux des esclaves résignés sur leurs propres terres.

II — Le bien-fondé du Mouvement Tchundjang-Pouémi pour l'éducation populaire en matière monétaire et économique

Dans *Hommage à Joseph Tchundjang Pouémi* publié par les Presses Universitaires du Cameroun en 1986, nous lisons ceci (à la page 17) :

« *Le devoir de violence*

« Cet acte qui peut dérouter l'esprit le plus prévenu, à cause de son caractère définitif et radical, "bien loin d'être une négation de la volonté, ce suicide est une marque d'affirmation intense de la volonté de vivre" suivant la formule paradoxale de Schopenhauer.

« Confronté à la nécessité de recourir à la violence pour briser l'intolérance institutionnelle après avoir découvert *avec regret mais certitude* que "l'application de sa théorie passait par le bouleversement violent des institutions politiques et qu'il aurait dû, avant d'arriver à l'économie, commencer par une école de guerre", Tchundjang Pouémi, qui était un humaniste, homme courtois et esprit libre a, sereinement et avec son sérieux coutumier, dû évaluer le coût de cette médiation à laquelle il n'était pas préparé, par tempérament et par morale, aussi bien que matériellement et, sans nier cette nécessité historique – désormais établie –, a laissé à ceux qui vivent après lui, le soin d'y pourvoir.

« Aussi bien cet ultime geste de violence rentrée est un geste inaugural : ce refus radical de vivre n'importe comment est un acte fondateur.

« Mais avant de se faire *hara-kiri*, ce général sans armée a consigné dans son livre, *Monnaie, Servitude et Liberté* – désormais un classique –, ce plan d'action pour après le grand soir ! »¹⁴

Joseph Tchundjang Pouémi fut en effet trouvé violemment mort le 27 décembre 1984, sans qu'on sache si c'était un suicide ou un assassinat. Qu'importe, il avait déjà accepté de se sacrifier pour la grande cause du panafricanisme par le biais de la monnaie. Le sacrifice volontaire de Tchundjang Pouémi pour que nos problèmes monétaires soient résolus ne doit pas être vain.

Tchundjang Pouémi, en véritable martyr, ayant donné sa vie pour une cause, cette cause doit absolument triompher !

Voilà pourquoi nous avons créé le Mouvement Tchundjang-Pouémi pour l'éducation populaire en matière monétaire et économique (le MTP) afin de poursuivre son œuvre. Le MTP est cette armée qui a manqué à notre général sans armée. Nous sommes les continuateurs du grand maître.

Parce que le « tchundjanguisme » est aussi cette obsession, jusqu'au sacrifice suprême, à apporter les solutions adéquates aux problèmes du développement du Cameroun et de l'Afrique grâce à la monnaie, nous avons déjà *consenti beaucoup de sacrifices* pour nous consacrer à cette grande cause, et nous sommes prêts à tous les sacrifices nécessaires ; nous n'avons cependant pas l'intention de nous suicider, car nous aimerions vivre assez longtemps pour œuvrer physiquement à la sortie de la répression monétaire de l'Afrique.

L'avènement de l'euro et de l'euro CFA n'est qu'un épiphénomène. Le vrai débat n'est pas de savoir s'il y aura dévaluation du franc CFA ou pas, puisqu'elle est inéluctable tôt ou tard, malgré les dénégations fallacieuses des néocolonialistes et de leurs agents africains, mais de préparer l'achèvement de la décolonisation. Nous luttons, en cette veille du XXI^e siècle, pour la « dénéocolonisation » (néologisme formé à partir du mot néocolonialisme dont le Cameroun est victime depuis 1960), pour la rupture, enfin, du pacte colonial. Le Cameroun doit cesser d'être un État vassal ; le Cameroun est occupé ; il s'agit d'une occupation très subtile, par la monnaie. Il faut libérer le Cameroun de cette tutelle monétaire pesante.

La péninsule de Bakassi qui nous est si chère, que nous voulons récupérer, parce qu'elle nous appartient, n'est rien comparativement à notre monnaie. Car la monnaie est à un pays ce que le sang est à un organisme humain ; une monnaie viciée est comparable à l'hématie falciforme : le Cameroun et les pays de la zone franc ont la drépanocytose économique, leur progrès est entravé par le franc

¹⁴. *Hommage à Joseph Tchundjang Pouémi*, Presses Universitaires du Cameroun, Yaoundé, 1986, page 17.

CFA dont l'émission est contrôlée par un pays étranger, tandis que l'occupation de Bakassi n'étouffe pas l'ensemble des activités économiques, sociales et culturelles autant que le fait le franc CFA.

Tout nationaliste devrait être prêt à se battre pour que nous recouvrions notre souveraineté monétaire, préalable à notre indépendance économique, le tout étant la condition *sine qua non* de notre « camerounité ».

Le Cameroun doit avoir sa monnaie pour pouvoir conduire la politique économique conforme aux intérêts des populations du Cameroun, car rappelons-le : le franc CFA ne peut produire qu'une économie extravertie. Le franc CFA est, dès le départ, et demeure l'instrument d'un partage inégal dans lequel le colonisateur s'arroge la part du lion, ses agents africains – la bourgeoisie néocoloniale et *compradore* – recevant le « gâteau national » dont ils ne consent à leur tour que des miettes aux masses assujetties.

Il est entendu que la solution durable à nos problèmes monétaires se trouve dans la monnaie unique africaine, un des buts du panafricanisme. La monnaie camerounaise n'est qu'une étape : reculer pour mieux sauter, car le Cameroun ne peut négocier une monnaie unique africaine avec d'autres États qu'une fois libéré de toute sujétion monétaire vis-à-vis de la France.

De toutes les façons, la zone franc et le franc CFA sont en sursis, de sorte qu'il s'agit désormais de quitter le bateau en perdition, de quitter la zone franc avant que la zone franc ne nous quitte par mort naturelle.

Le Mouvement Tchundjang-Pouémi répond au vœu suivant :

« Il convient qu'en Afrique la monnaie cesse d'être le territoire du tout petit nombre de "spécialistes" qui jouent aux magiciens, car, me disait un jour mon maître Maurice Allais, "*rien n'est plus urgent que d'informer l'opinion publique et de rappeler aux gouvernements l'importance de la monnaie...*"

« Plagiant cet homme d'État, on pourrait sans exagération dire que "*la monnaie est une chose trop importante pour être laissée aux mains des monétaires*". »¹⁵

Le MTP est destiné à conscientiser, pour rassembler et mobiliser les femmes et les hommes de qualité sans lesquels les prescriptions de Tchundjang Pouémi ne pourront jamais être administrées.

Le MTP est le levier grâce auquel les « tchundjanguistes » vont hisser les problèmes monétaires africains au rang de priorité des priorités.

III – Appel

La monnaie est un droit *a priori* sur les richesses qu'elle sert à produire. Plus simplement, qui détient l'argent et, *a fortiori*, le pouvoir de distribution de l'argent, détient la clé de l'ordre social.

La construction du système monétaire international, particulièrement défavorable à l'Afrique dont le Cameroun n'est que l'un des États, n'est pas le fruit du hasard. Elle a pour but de dominer les Africains afin de les exploiter. Karl Marx a démontré dans *Le Capital* comment on asservit par la monnaie.

Les Camerounais ne doivent plus être pauvres. Ils doivent pouvoir contrôler leurs richesses ; à ces fins, ils doivent contrôler la gestion de leur monnaie, indépendante le plus tôt possible et unique africaine plus tard.

Il n'y a aucun obstacle scientifique ou technique à la création d'une monnaie camerounaise. Si obstacles il y a, ils sont psychologiques ; et le MTP compte bien les vaincre, car ils proviennent du fait qu'on a inculqué des faussetés, des mythes, aux citoyens à propos de la monnaie.

Le Cameroun doit créer sa monnaie, et ce d'autant que le franc CFA est condamné à disparaître dans un avenir pas très lointain.

Le MTP, Mouvement d'avant-garde, est le fer de lance d'une monnaie camerounaise le plus tôt possible.

Certes, il traite de la monnaie, sujet hautement politique, mais le MTP n'est pas un parti politique ; il est une école, plus exactement le moule dans lequel sera coulée la nouvelle personnalité monétaire, cette personnalité étant un préalable au progrès économique et social au XXI^e siècle tout proche, puisqu'il commence le 1^{er} janvier de l'an 2001 (et non 2000 comme certains le pensent et le disent à tort). Le MTP est destiné à donner au « tchundjanguisme », qui le mérite, ses lettres de noblesse, car Tchundjang Pouémi est, par rapport aux conceptions monétaires en Afrique, ce que fut Copernic par rapport à l'astronomie.

¹⁵. Joseph Tchundjang Pouémi, *Monnaie...* op. cit., pages 17 et 28.

Tchundjang Pouémi établit en effet que c'est la monnaie, un bien vide, qui précède la production, qui la remplit et non l'inverse, tout comme Copernic découvrit et démontra que c'est la terre qui tourne autour du soleil et non l'inverse. Tchundjang Pouémi a aussi démontré que, contrairement à une idée reçue, les réserves extérieures ne garantissent pas la monnaie, elles en résultent : pour créer la monnaie camerounaise, nous n'avons pas besoin de devises préalables pour la garantir, une telle pratique n'ayant plus cours depuis l'abandon de l'étalon-or à la sortie de la Première Guerre mondiale ! Tchundjang Pouémi a ainsi montré qu'en matière monétaire, les Africains de la zone franc plaçaient la charrue (production, réserves extérieures) avant les bœufs (monnaie), ils étaient en retard de plusieurs découvertes. Ceux qui font dépendre la création monétaire des réserves de change nous mettent sciemment en retard. Le principal argument des tenants du *statu quo* monétaire, sous prétexte de garantie, tombe ! Oui, l'argument qui a présidé à l'abandon de souveraineté monétaire par le Cameroun est tout simplement fallacieux, il n'est pas économiquement défendable. La force d'une monnaie ne dépend pas de la soi-disant garantie, mais de sa bonne gestion. La clause de « garantie illimitée » sert à sauvegarder des intérêts étrangers sur l'autel duquel sont sacrifiés ceux des masses populaires africaines de la zone franc sur leurs propres terres.

Encore une fois, « la garantie de convertibilité illimitée » est une médaille dont le revers est la restriction de la masse monétaire, et tout le monde sait que, quand il y a pénurie, ce sont les faibles – les masses exploitées – qui doivent se serrer la ceinture.

Le « tchundjanguisme » est une véritable révolution culturelle en matière monétaire. L'enseignement du « tchundjanguisme » va sûrement apporter le changement des mentalités en matière monétaire sans lequel le progrès social est impossible.

À tous ceux qui se sentent victimes de la double répression monétaire, nous lançons un vibrant appel.

APPEL

« TCHUNDJANGUISTES » DU CAMEROUN : UNISSONS-NOUS AU SEIN DU MTP POUR LUTTER CONTRE LA RÉPRESSION MONÉTAIRE QUI ENTRAVE LES CHEMINS DU DÉVELOPPEMENT !

**Vive le Mouvement Tchundjang-Pouémi !
Vive la monnaie camerounaise indépendante !
Pour que plus tard,
Vive la monnaie unique africaine !**

Fait à Yaoundé, le 16 janvier 1999

Quelques membres du Bureau Exécutif

Coordonnateur général : *Hubert kamgang*

Coordonnateur général adjoint : *Jean-Paul Eyiké*

Chef du secrétariat administratif : *Doris Messina*

Trésorier général : *Polycarpe Moumy*

Conseiller : *Jules Ngani*

Commissaire aux comptes : *Daniel Youmbi Ndiffo*

B – STATUTS

Préambule

NOUS, PANAFRICANISTES ET « TCHUNDJANGUISTES »,

FIDÈLES à la tradition du sacrifice et du don de soi de l'élite panafricaniste pour la liberté et le bien-être des populations africaines ;

FACE à la persistance de la crise et de la misère dans lesquelles vivent lesdites populations, cet état de choses étant dû en grande partie à l'extraversion des économies africaines ;

CONSIDÉRANT la place centrale de la monnaie dans l'ordre économique et social, à savoir que la « superstructure monétaire précède l'infrastructure économique et sociale » et que le dysfonctionnement de la monnaie déstabilise la société tout entière et, partant ;

VOULANT lutter contre la répression monétaire que subissent les populations africaines, laquelle va s'aggraver avec l'avènement de l'euro, monnaie unique européenne ;

CONVAINCUS avec le Pr. Joseph Tchundjang Pouémi, que la « solution de beaucoup de nos difficultés passe par une meilleure maîtrise de nos circuits financiers, et donc monétaires » et que « l'Afrique se fera par la monnaie ou ne se fera pas » ;

CONSTATANT l'inadéquation de la politique monétaire en vigueur avec les exigences de croissance économique et de redistribution sociale équitable des fruits de la croissance ;

INSTRUITS du fait que les problèmes sont mal résolus, d'abord parce qu'ils sont mal connus et que, dès lors, il faut aller au-devant des difficultés au lieu de nier jusqu'à l'éventualité de leur apparition ;

PRENANT acte de la restructuration des autres continents en zones monétaires articulées autour du dollar, de l'euro et du yen, tandis que l'Afrique, émiettée en États, pour la plupart lilliputiens, offre le spectacle affligeant d'un continent à la merci des désordres monétaires qu'elle éviterait si elle était organisée en zone monétaire optimale comme les autres continents ;

DÉCIDÉS à faire évoluer l'Afrique vers son unité politique, économique et monétaire, afin d'en faire une zone monétaire capable de rivaliser avec les autres au cours du XXI^e siècle, réputé siècle de la mondialisation ;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

TITRE I – DÉNOMINATION, SIÈGE ET BUTS

Article 1 – Il est créé une Association à but non lucratif dénommée : MOUVEMENT TCHUNDJANG-POUÉMI POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE EN MATIÈRE MONÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE, en abrégé Le Mouvement Tchundjang-Pouémi ou le MTP.

Article 2 – Le Mouvement Tchundjang-Pouémi est une Association indépendante de toute organisation gouvernementale, intergouvernementale, non-gouvernementale ou autre, située en Afrique ou ailleurs.

Article 3 – a) Le siège social est à Yaoundé (CAMEROUN). Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée Générale.

b) La devise du MTP est : Monnaie, Panafricanisme, Liberté.

c) L'emblème du MTP est un billet de 100 « kemit¹⁶ » à l'effigie du Pr. Joseph Tchundjang Pouémi, émis par la « Banque centrale africaine ».

Article 4 – Le MTP est une organisation non-gouvernementale qui a pour but, en plus d'enseigner le « tchundjanguisme », pensée monétaire et économique originale du Pr. Joseph Tchundjang Pouémi, de jouer un rôle d'avant-garde en matière de réflexion et d'action dans la promotion d'un nouvel ordre monétaire africain, préalable au nouvel ordre économique mondial réclamé depuis la Conférence de Bandoeng.

À cet effet, le MTP se donne pour mission :

- d'étudier les conséquences de l'avènement de l'euro sur l'avenir du franc CFA et de la zone franc ainsi que les solutions appropriées aux problèmes identifiés, en particulier, de préparer l'après-CFA, car avec l'euro, la zone franc est désormais en sursis ;
- d'une manière générale, de dégager la politique monétaire idoine qu'il convient d'appliquer au Cameroun et en Afrique afin de rendre sa fluidité à l'économie, celle-ci devant être au service de la personne humaine dans toutes ses dimensions sociales ;
- d'entreprendre des recherches et de publier des études monétaires et économiques compatibles avec le développement autocentré du Cameroun et de l'Afrique ;
- de rendre la monnaie intelligible, afin de faire prendre conscience de son importance à tous ceux que le fonctionnement du corps social intéresse, économiste ou pas ;

À ces fins, le MTP compte :

- organiser conférences, colloques, séminaires, cercles d'études et de débats avec le concours technique de spécialistes et consultants économistes afin d'éduquer les citoyens sur les enjeux monétaires de notre époque ;
- conscientiser pour rassembler et mobiliser les citoyens en vue de la mise en œuvre de la politique monétaire conforme aux intérêts de la majorité et en vue de l'indépendance économique du Cameroun et de l'Afrique, tant il est vrai que sans indépendance économique, l'indépendance politique n'est qu'une coquille vide.

¹⁶. *Kemit* : nom par lequel les Égyptiens anciens désignaient leur propre pays, c'est-à-dire notre continent par extension (tandis que *Afrique* dérive du nom par lequel les Grecs contemporains des Égyptiens appelaient *Kemit*). Voir Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et culture*, Présence Africaine, Paris, 1979, Tome 1, page 46.

TITRE II – CONDITIONS D’ADMISSION ET DE RETRAIT

Article 5 – Le MTP comprend des membres actifs, des membres bienfaiteurs et des membres d’honneur.

Est membre actif toute personne ou groupe de personnes qui adhère aux présents statuts et s’engage à verser les contributions statutaires.

Peut être membre bienfaiteur toute personne qui apporte une contribution matérielle, technique ou intellectuelle à tout organe statutaire du MTP.

Peut être membre d’honneur toute personne qui a rendu des services signalés à la cause défendue par le MTP et contribue efficacement à son essor.

Article 6 – L’admission en qualité de membre du MTP est prononcée, après examen du dossier de candidature par :

– le bureau du cercle d’études « tchundjanguiste » de résidence pour les membres actifs individuels ;

– le Bureau Exécutif du MTP pour les groupes, les personnes morales, les membres bienfaiteurs et d’honneur ;

Quelle que soit la procédure d’admission, toute personne physique milite à la base et relève du cercle d’études « tchundjanguistes » de son lieu de résidence.

Article 7 – La qualité de membre se perd par :

– démission donnée par écrit moyennant un préavis d’un mois et l’accomplissement de ses obligations statutaires ;

– décès ;

– exclusion prononcée par l’organe compétent pour non respect des obligations statutaires ou pour motif grave, l’intéressé ayant préalablement été invité par lettre recommandée à s’expliquer ; toute personne exclue a le droit de recours devant les instances supérieures.

TITRE III - ORGANISATION

Article 8 – Le Mouvement Tchundjang-Pouémi est organisé en troncs, à raison d’un tronc par département administratif du pays. Les troncs sont placés sous la responsabilité administrative de coordinations provinciales.

Le tronc se subdivise en branches (à raison d’une branche par arrondissement ou district, le cas échéant), la branche en rameau tandis que le rameau se subdivise en cercles d’études « tchundjanguistes ».

Article 9 – Les organes du MTP sont :

- l’Assemblée Générale ;
- le Bureau Exécutif.

Les troncs, branches, rameaux et cercles d’études « tchundjanguistes » sont dirigés par un Bureau.

Article 10 – L’Assemblée Générale est l’organe suprême du MTP ; elle comprend les membres du Bureau Exécutif, des Coordinations provinciales, ainsi que les coordonnateurs, secrétaires et trésoriers des troncs et des branches.

L’Assemblée générale se réunit tous les deux ans, sur convocation du Coordonnateur général du Bureau Exécutif ou des 3/4 des membres de celui-ci ; les convocations sont adressées trois mois au moins avant la date de l’ouverture de l’Assemblée générale. L’ordre du jour est indiqué sur les convocations.

L’Assemblée générale a comme tâche l’élection des membres du Bureau Exécutif, les modifications des statuts et, d’une manière générale, l’examen de toutes les questions intéressant les activités du MTP.

Chaque fois que les circonstances l'exigent, une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Coordonnateur Général ou par les 3/4 des membres du Bureau Exécutif, ou encore par le 1/10 des membres inscrits du MTP. L'ordre du jour de la session extraordinaire est déterminé en fonction de l'actualité.

Article 11 – L'Assemblée Générale élit un Bureau Exécutif, pour un mandat de deux ans, composé comme suit :

1 Coordonnateur Général ;
 1 Coordonnateur Général Adjoint ;
 1 Chef du Secrétariat Administratif ;
 Les Chefs des Comités Spécialisé ;
 Des Conseillers ;
 1 Trésorier Général ;
 1 Trésorier Général Adjoint ;
 Deux Commissaires aux comptes.

Les membres du Bureau Exécutif sont rééligibles.

Article 12 – Le Bureau Exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt du MTP l'exige et au moins une fois par mois. Il ne peut délibérer valablement que si les 3/4 de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés ; en cas de partage, la voix du Coordonnateur Général est prépondérante. Tout membre du Bureau Exécutif qui, sans justifications, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, est considéré comme démissionnaire.

Le Bureau Exécutif délibère et prend ses décisions sur toute question intéressant la vie du MTP, sauf en ce qui concerne la modification des statuts, du Règlement intérieur, du Règlement financier et de sa propre composition.

Article 13 – Les membres des bureaux des troncs et des branches d'une même province élisent un bureau de la Coordination provinciale, pour un mandat de deux ans, composé ainsi qu'il suit :

1 Coordonnateur Provincial ;
 1 Coordonnateur Provincial Adjoint ;
 1 Secrétaire ;
 1 Secrétaire Adjoint ;
 1 Trésorier ;
 1 Commissaire aux comptes.

Tous sont rééligibles.

Article 14 – Les bureaux des troncs, branches, rameaux et cercles, élus pour un mandat de deux ans en Assemblée du niveau correspondant sont composés ainsi qu'il suit :

1 Coordonnateur ;
 1 Secrétaire ;
 1 Délégué à la vulgarisation ;
 1 Trésorier ;
 1 Commissaire aux comptes.

Tous sont rééligibles.

Article 15 – Un Règlement intérieur préparé par le Bureau Exécutif et approuvé par l'Assemblée Générale précise et complète les dispositions des présents statuts, notamment celles nécessaires à la bonne administration interne du MTP.

TITRE IV – RESSOURCES ET DÉPENSES

Article 16 – Les ressources du MTP comprennent :

- 1) Les cotisations des membres ;
- 2) Les produits des activités et manifestations du MTP.

Le montant des cotisations annuelles est fixé par l'Assemblée Générale qui en détermine en même temps la clé de répartition entre les différents organes et structures hiérarchisées (tronc, branche, rameau et cercle d'études) du MTP.

Article 17 – À chaque niveau d'organisation, la gestion des ressources est assurée de manière collégiale par le Bureau. En tout état de cause, chaque pièce comptable doit revêtir deux signatures (celle du coordonnateur et celle du trésorier).

Il est établi un contrôle hiérarchique permanent des trésoriers du MTP.

Tout trésorier ou tout collecteur de fonds est personnellement responsable des ressources du MTP qui lui sont confiées. Le MTP se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne coupable de malversations ou de détournements de fonds.

Article 18 – Les engagements du MTP sont couverts par les avoirs sociaux, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle des membres.

Un Règlement financier, préparé par le Bureau Exécutif et approuvé par l'Assemblée Générale précisera, dans les détails, les modalités de collecte des ressources et d'engagements des dépenses du MTP.

TITRE V – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET DIVERSES

Article 19 – Les membres fondateurs éliront un Bureau Exécutif provisoire ainsi que le bureau provisoire du tronc du département du Mfoundi qui recevront pleins pouvoirs pour entreprendre toutes les actions utiles et solliciter les fonds et les autres ressources nécessaires à la réalisation des buts et objectifs du MTP jusqu'à la tenue de la première Assemblée Générale.

C'est à l'issue de cette première Assemblée Générale que tous les organes du MTP fonctionneront conformément aux présents statuts.

Article 20 – Les présents statuts, le Règlement intérieur et le Règlement financier ne peuvent être modifiés que par décision d'une Assemblée Générale extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

La convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire précisera les modifications proposées.

Toutefois, le Bureau Exécutif peut, en cas d'extrême nécessité, les modifier, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale.

Article 21 – En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents ou représentés à une Assemblée Générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci.

Le solde actif éventuel sera transféré à une institution poursuivant des buts analogues à ceux du Mouvement Tchundjang-Pouémi.

Fait à Yaoundé, le 10 octobre 1998